



V3 - 20/07/2007

## ROLE DE L'AGENCE EUROPEENNE DE DEFENSE DANS LES PROGRAMMES EN COOPERATION – POUR UNE NOUVELLE IMPULSION

### Synthèse

**Stimuler les coopérations dans l'armement en Europe est essentiel.** L'AED devrait jouer un rôle clé dans ce domaine en donnant **l'impulsion politique** pour que les États membres puissent s'entendre, sur une base volontaire, sur **une poignée d'engagements simples et forts** en faveur d'initiatives capacitaires en coopération efficaces :

1. **Reconnaissance** par les États membres qu'ils ont la **même analyse des principales lacunes capacitaires** en Europe.
2. Acceptation d'un **principe de contre dépendance** entre Européens fondée sur la **sécurité d'approvisionnement** pour les équipements de défense.
3. **Engagement** des États membres, lorsqu'ils veulent prendre une initiative de développement capacitaire, à **ne pas dupliquer sans justification solide**, des solutions similaires engagées en Europe.
4. L'AED doit pouvoir jouer le rôle de **catalyseur des initiatives** prises par un ou plusieurs États membres avec, de ce fait, un droit pour l'Agence à être informée en temps réel des initiatives lancées lui permettant de contribuer à **élargir le cercle des pays participants**.
5. Une **clause de la « nation la plus favorisée »**, c'est-à-dire sans restrictions opérationnelles pour les autres États membres qui souhaitent rejoindre plus tard ces initiatives.
6. Un **engagement correspondant** des États membres à **examiner les solutions existantes en Europe** avant toute décision d'acquisition sur étagère.
7. La constitution par l'AED et les États membres d'un **Forum Ouvert pour étudier, analyser et promouvoir les meilleures pratiques** des programmes en coopération.